



RÈGLEMENT INTÉRIEUR APC

Club de Poker Associatif (France – Loi 1901)

Préambule

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser les règles de fonctionnement, de bonne conduite et de respect au sein du club.

Il s'inscrit dans les valeurs du poker associatif : **convivialité, respect, fair-play et maîtrise de soi**.

Chaque adhérent s'engage à le respecter intégralement dès son inscription.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Althen Poker Club (APC)

Association Loi 1901

Préambule

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles de fonctionnement de l'Althen Poker Club.

Chaque adhérent s'engage à respecter les valeurs fondamentales de l'association :

- le respect des personnes ;
- le fair-play ;
- la convivialité ;
- l'esprit sportif ;
- le respect des règles officielles du poker.

L'adhésion au club implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 1 – Conditions d'adhésion

Le club est réservé aux personnes majeures.

Toute adhésion implique :

- l'acceptation des statuts et du présent règlement ;
- une pratique du poker dans un cadre exclusivement associatif et non lucratif.

Le Bureau reste seul décisionnaire pour accepter ou refuser une adhésion, sans obligation de motivation.

Article 2 – Esprit du club

Le club a pour objectif :

- de promouvoir le poker comme un jeu de stratégie et de réflexion ;
- de favoriser la convivialité entre ses membres ;

- de pratiquer le poker sans enjeu financier direct, conformément à la législation française.

Chaque membre contribue à maintenir une ambiance agréable et respectueuse.

Article 3 – Respect des personnes

Chaque adhérent s'engage à :

- respecter l'ensemble des joueurs, organisateurs et bénévoles ;
- adopter un comportement courtois ;
- ne tenir aucun propos insultant, agressif, discriminatoire ou déplacé ;
- accepter les décisions du Bureau et des organisateurs.

Tout comportement portant atteinte au bon fonctionnement du club pourra faire l'objet d'une sanction.

Article 4 – Règles de jeu

Les règles appliquées sont celles du poker de tournoi reconnues par le club.

Chaque joueur doit notamment :

- jouer uniquement lorsque c'est son tour ;
- respecter les annonces verbales, qui sont engageantes ;
- conserver ses jetons visibles ;
- respecter le déroulement normal des mains ;
- ne pas perturber la table.

Il est interdit :

- de commenter une main en cours ;
 - de révéler volontairement ses cartes ;
 - de conseiller un joueur pendant une main ;
 - de toucher les cartes ou les jetons d'un autre joueur.
-

Article 5 – Intégrité du jeu

Toute tentative de triche est strictement interdite.

Sont notamment prohibés :

- la collusion ;
- le chip dumping ;
- le ghosting ;
- l'utilisation d'informations extérieures ;
- l'utilisation d'une application d'aide au jeu pendant une partie.

En fonction de la gravité des faits, le Bureau pourra annuler les résultats concernés et prononcer une exclusion immédiate.

Article 6 – Téléphones et matériel électronique

Les téléphones doivent rester en mode silencieux.

Pendant une main, leur utilisation est interdite.

Il est également interdit :

- d'utiliser une application d'aide au poker ;
- de filmer ou photographier sans autorisation.

Article 7 – Comportement général

Le club veille au maintien d'une ambiance conviviale.

Par conséquent :

- tout comportement agressif ou perturbateur est interdit ;
- toute personne manifestement sous l'emprise de l'alcool ou de substances altérant son comportement pourra être exclue de la session ;
- chacun est invité à respecter les locaux et le matériel mis à disposition.

Article 8 – Ponctualité

Les joueurs sont invités à arriver avant le début des tournois.

Les retardataires pourront intégrer la partie selon les règles définies par l'organisation, sous réserve que cela ne perturbe pas le bon déroulement du tournoi.

Les absences répétées non signalées pourront être prises en compte lors des futures inscriptions.

Article 9 – Sanctions disciplinaires

Le non-respect du présent règlement pourra entraîner une ou plusieurs sanctions disciplinaires, prononcées par le Bureau en fonction de la nature, de la gravité et de la répétition des faits.

Les sanctions pouvant être appliquées sont notamment :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement verbal ou écrit ;
- pénalité de jeu ou de tournoi ;
- exclusion de la session en cours ;
- exclusion temporaire ;
- exclusion définitive du club.

Le membre concerné pourra, sauf en cas de faute grave nécessitant une exclusion immédiate, être entendu avant toute décision.

Les modalités d'application des sanctions ainsi que leur échelle de gravité sont précisées dans le *Barème des sanctions disciplinaires* (document annexe au présent règlement). Ce document fait partie intégrante du règlement intérieur et est consultable par l'ensemble des adhérents.

Les décisions du Bureau sont prises dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'association et sont exécutoires dès leur notification.

Article 10 – Image du club

Chaque adhérent contribue à l'image et à la réputation de l'Althen Poker Club.

À ce titre, tout membre participant à une manifestation, un tournoi ou un événement de poker extérieur, qu'il soit associatif ou non, est considéré comme représentant le club lorsqu'il s'y présente en qualité de membre de l'APC.

Il est donc demandé à chaque joueur d'adopter en toutes circonstances une attitude exemplaire, respectueuse et conforme aux valeurs du club : convivialité, fair-play et respect des autres joueurs ainsi que des organisateurs.

Dans la mesure du possible, les membres sont invités à porter les couleurs de l'Althen Poker Club (vêtement, polo, sweat, casquette ou tout autre accessoire aux couleurs du club) afin de promouvoir l'association et de renforcer son identité lors des manifestations extérieures.

Tout comportement susceptible de porter atteinte à l'image ou à la réputation du club pourra faire l'objet d'une procédure disciplinaire conformément au présent règlement.

Article 11 – Responsabilité

Chaque adhérent demeure responsable de son comportement.

Le club ne pourra être tenu responsable des conséquences liées à une pratique personnelle du poker en dehors de ses activités.

Article 12 – Acceptation

L'inscription à l'Althen Poker Club vaut acceptation du présent règlement intérieur.

Celui-ci est applicable à l'ensemble des membres dès leur adhésion.

Nom : _____

Prénom : _____

Date : ____ / ____ / ____

Signature (Lu et approuvé) : _____